

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 538

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 47

À l'alinéa 23, après le mot :

« veille »,

insérer les mots :

« , à la prévention ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte.